COMMENTAIRES SUR L'INTERVENTION DE MADAME LE DIAURE

Nous pensions pouvoir vous donner un lien qui vous aurait permis de consulter tout le document distribué aux conseillers municipaux pendant la séance mais ce dernier est trop lourd et notre site ne permet pas de le télécharger. Nous espérons que la commune le mettra à disposition des habitants sur son propre site et que vous pourrez le consulter.

Présents dans la salle du conseil, il nous a été difficile de suivre l'exposé de la comptable du trésor pour plusieurs raisons :

- Nous n'avions pas en mains le document mis à la disposition de chaque conseiller par Mme Le Diauré donc il nous était impossible de suivre sur les tableaux les nombres qu'elle donnait.
- Elle connaissait parfaitement son sujet et parlait assez vite de nombres, de ratios, de pourcentages comme si tous les auditeurs avaient sa compétence.
- Les conseillers municipaux qui avaient, comme nous, du mal à suivre, feuilletaient les pages pour retrouver les nombres qu'elle indiquait. Résultat un bruit de feuilles qui couvrait en partie sa voix. Heureusement pour eux que Monsieur Bednarek qui connait bien ses conseillers, leur indiquait de temps en temps, la page concernée.

Nous nous sommes procurés le document mais nous allons être très prudents dans nos commentaires car il nous manque des éléments et nous n'avons pas eu l'occasion de poser des questions à la comptable à la fin de son exposé <u>puisqu'à Saint-Martin, le public n'a jamais droit à la parole.</u>

A/ Sur l'indice de qualité des comptes locaux (IQCL)

Cet indice permet une analyse de la qualité comptable, mais surtout de l'évolution de cette qualité sur une période plus ou moins longue. Cependant, malgré son caractère objectif (calcul à partir de balances), il n'apprécie pas l'environnement comptable pouvant expliciter le niveau atteint et ne couvre pas toutes les dimensions de la qualité comptable. Il n'a pas non plus pour objet de rendre compte de la situation financière ou de la bonne gestion d'une collectivité. Il permet de détecter l'origine d'une éventuelle baisse de la qualité et si cette baisse est de la seule responsabilité du comptable ou si elle est partagée avec la commune.

Pour la commune de Saint-Martin de Ré, tous les items sont au vert sauf un : celui des recouvrements des créances douteuses. Ce mauvais recouvrement (par exemple celui d'une occupation du domaine public) est-il de la responsabilité de la commune ou des services fiscaux qui ne poursuivent pas le mauvais payeur ? L'indice ne le précise pas

La conclusion de Mme Le Diauré : les résultats de l'IQCL sont excellents pour la commune.

Elle aurait pu ajouter que c'est le cas aussi pour ses services puisqu'il nous semble que les deux sont liés.

B.Bednarek et M. le Maire, conscients que cette conclusion était due en grande partie à l'excellent travail du personnel administratif, n'ont pas manqué de remercier ce dernier.

B/ Document de valorisation financière et fiscale 2018

Les conseillers ont sous les yeux une analyse de l'évolution de la situation de la commune de 2014 à 2018. Pour 2018 les différentes recettes et dépenses sont données par habitant.

Le gros problème de la commune de Saint-Martin de Ré, c'est qu'elle compte un certain nombre d'habitants qui n'apportent pas de recettes fiscales (ils ne sont pas propriétaires ni locataires ni commerçants) et qui n'utilisent aucun service de la commune. C'est le cas des 350 à 400 détenus, des 38 personnes du le foyer occupationnel départemental, de la plupart des 100 personnes de la maison de retraite.

Ainsi lorsque l'on indique par exemple que les ressources fiscales sont en 2018 de 1335 € par habitant, c'est complètement faux puisque sur une population de 2369 habitants il y a environ 500 personnes ne paient pas d'impôts. Le calcul du ratio devrait se faire sur environ 1870 habitants.

Ainsi le ratio des ressources fiscales par habitant n'est pas de 1335 € mais plutôt de 1691 € (moyenne départementale : 561 € et nationale : 555 €). Cela ne veut pas dire que les habitants de la commune paient 3 fois plus d'impôts que ceux du département. En effet, Saint-Martin possède de nombreux commerces et supermarchés dont les taxes professionnelles (maintenant CFE) augmentent le produit fiscal de la commune. Rappelons que depuis que la CFE est perçue par la Communauté de Communes (CDC), notre commune ne perçoit plus les CFE des nouveaux commerces (ex LDL) ou les CFE des extensions de commerces qui vont dans les caisses de la CDC. Elle se contente de la somme qu'elle percevait avant la mise en place de la TPU (Taxe professionnelle Unique) sur l'île de Ré (année 1996 ?).

Ainsi tous les ratios indiqués par habitant sont inexacts sauf certains comme ceux des dotations de l'Etat, lesquelles sont basées sur le nombre total d'habitants, y compris détenus, maison de retraite ...

Un tableau intéressant montre l'évolution des différentes recettes de la commune de 2014 à 2018. On voit que les recettes fiscales communales passent de 64 à 68 % car ce conseil municipal n'a pas voulu augmenter les taux d'imposition pendant son mandat mais les dotations de l'Etat passent de 22 % à 14 % soit 8% de baisse sur un budget de plus de 4 millions d'€, cela fait plus de 320 000 € de recettes de moins pour la commune.

Dans les dépenses, on constate que nos dépenses sont beaucoup plus élevées par habitant que celles départementales ou nationales. En se basant sur 1870 habitants, la commune dépense en charge générales 635€/h, en frais de personnel 930€/h, en charges réelles financières 191€/h tandis que le département, la région et la nation sont aux environs pour chaque charge à 240 €, 372 €, 20 €.

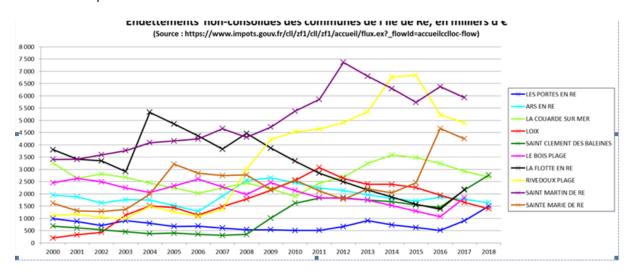
On constate donc que les communes touristiques comme la nôtre ont des ratios bien supérieurs à ceux des communes moins concernées par le tourisme. Ce dernier apporte plus de recettes mais aussi beaucoup plus de charges.

Sur la page suivante, il est question de capacité d'autofinancement (CAF) brute (en gros les recettes moins les dépenses) et capacité d'autofinancement nette (ce qui reste lorsque l'on a payé toutes les charges financières).

C'est la CAF nette qui est intéressante puisque c'est à comparer avec ce qui vous reste à la fin du mois quand vous avez tout payé. C'est celle qui permet de financer des investissements (travaux, achats de matériels) sans recourir à l'emprunt.

En 2014, la CAF nette était négative, ce qui veut dire qu'on a dû emprunter pour payer les charges. C'était le résultat de la gestion du premier mandat du maire actuel. Heureusement, il a été réélu et a dû gérer la situation financière catastrophique qu'il avait créée. Dès 2015 la CAF nette passe à 189 606 € mais en 2016 elle redescend à 119 621 € puis elle progresse en 2017 et se monte à 590 000 € en 2018. Il est dommage que suite à une question de G de la Crouée, Mme Le Diauré n'ait pas voulu donner la CAF nette des communes voisines de Saint-Martin. Sur le site national nous lisons que la CAF nette de la commune de la Flotte était de 1 137 000 € en 2017 alors que la nôtre était la même année de 464 000 € !

Ce manque de CAF nette se retrouve dans le niveau et la répartition des dépenses d'investissement : de 2014 à 2018, une grande partie des dépenses d'investissement est consacrée au remboursement du capital des emprunts. Cela veut dire que de 2014 à 2018, on ne va pas lancer de gros travaux (on n'en a pas les moyens) au contraire, on va plutôt épargner pour dégager des excédents de fonctionnement. On va même, en 2015, renégocier un emprunt à taux fixe de la Caisse d'épargne qui était sur 15 ans dont le capital restant dû était de 2 649 892 € pour le faire passer à 2 750 539 € sur 20 ans (donc il se terminera en 2035) mais avec une pénalité énorme de 548 035 €! La commune a donc dû emprunter 3 298 574 €!



Ce graphique montre l'évolution de l'endettement de la commune de 2000 à 2018. Notre commune reste la plus endettée. Les emprunts ont progressé nettement à partir de 2008 (début du premier mandat du maire) mais à sa décharge, la vente d'un bâtiment de 900 000 € avait été inscrite au budget par l'équipe précédente alors qu'il n'était pas encore vendu. Le maire et son conseil ayant été contre la vente de l'immeuble (ils avaient tout à fait raison), il a fallu assumer ce manque de recette de 900 000 € dès le début du mandat.

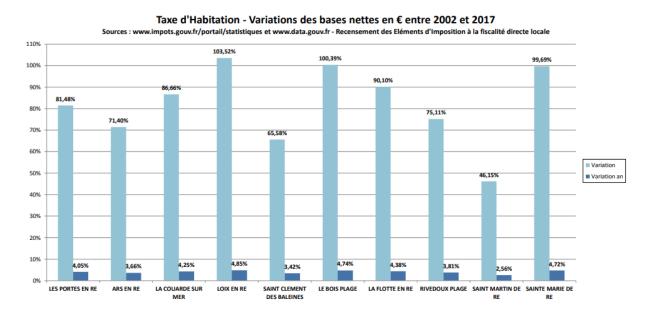
Un autre tableau compare les bases d'imposition par habitant dans la commune (Taxe d'habitation et taxe du foncier bâti) avec celles départementales : tableau faux puisque il aurait fallu les répartir sur 1870 habitants et non 2369!

L'Association des contribuables du canton nord a publié sur son site une étude relative à l'évolution des bases (et non les taux) de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti dans chaque commune de l'Ile de Ré entre 2002 et 2017. Certaines communes ont fait progresser leur bases de 100 % et d'autres beaucoup moins. Celle qui a le moins progressé est Saint-Martin de Ré. Madame Le Diauré en a fait la remarque aux élus martinais qui ont répondu que dans la commune on avait moins construit qu'à Sainte-Marie ou le Bois. Cela expliquait pour eux la différence. C'est vrai mais cela n'explique pas tout : Loix, Ars et Saint-Clément ont peu construit.

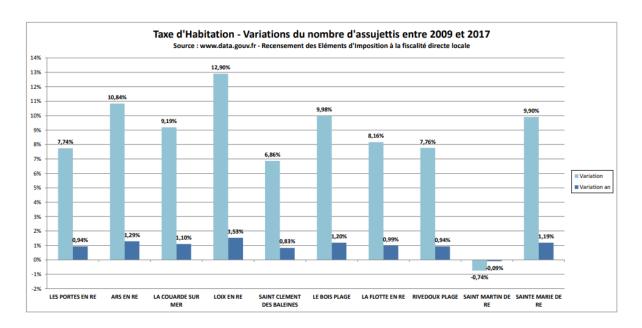
L'évolution du montant total des bases dépend certes des nouvelles constructions mais aussi du travail de la commission des impôts. Celle-ci doit signaler aux services fiscaux les anomalies des bases résultant des rénovations sur le bâti ancien. Dans notre commune, intra-muros, il y a beaucoup de rénovations qui transforment des maisons modestes en maisons luxueuses. Si la commission des impôts ne fait pas son travail, les bases de ces maisons luxueuses restent égales à celles de la maison avant rénovation.

Madame Le Diauré a invité le conseil municipal à se pencher sur le problème des bases d'imposition qui n'évoluent pas comme dans les autres communes.

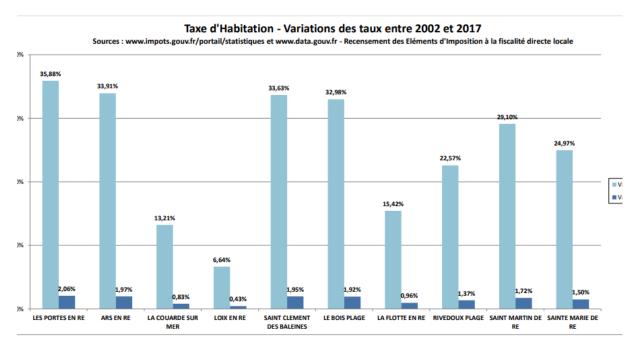
Nous publions ci-après quelques tableaux de l'étude faite par l'association des contribuables du canton nord qui a fait une remarquable étude sur les évolutions dans les communes de 2002 à 2017.



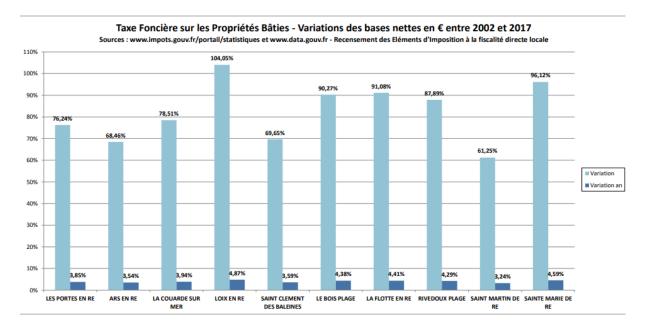
Autre raison : le nombre d'assujettis qui paient la TH a diminué à Saint-Martin et il ne s'agit pas de la conséquence de la décision du gouvernement Macron. Pour quelle raison ? Nous l'ignorons.



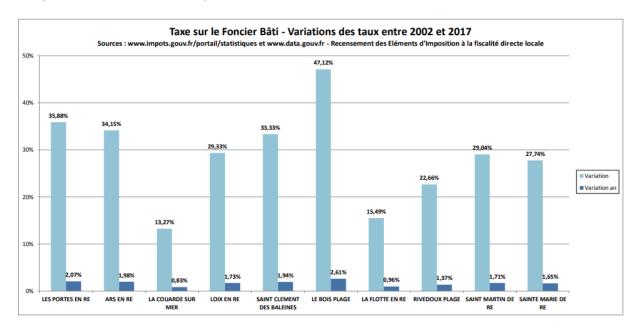
Si on regarde les variations des taux d'imposition, on constate que Saint-Martin n'est pas mal placée : ceci est dû à l'augmentation des taux pendant les mandats précédents puisque depuis 5 ans ils n'ont pas augmenté



Pour ce qui concerne l'impôt foncier sur les propriétés bâties, la commune se trouve souvent dans la moyenne des communes en variations des bases et on n'observe pas les écarts constatés sur la TH.



Pour ce qui est des taux du foncier bâti, on voit que Saint-Martin se place en cinquième position (toujours à cause des mandats précédents)



Notre conclusion:

Après des années difficiles autour de 2014, la situation financière de la commune s'est redressée puisque la CAF nette a augmenté.

Le budget 2019 prévoit de virer de la section de fonctionnement vers la section d'investissement 2 494 518 € tout en gardant 270 000 € pour des dépenses imprévues en section de fonctionnement. Comme le remboursement du capital de la dette en investissement est de l'ordre de 430 000 €, la commune peut maintenant prévoir des dépenses d'investissement significatives.

Dont:

1 063 000 € pour l'hôtel de Clerjotte

735 500 € pour des travaux de voirie (avenue Bouthillier, rue Atgier, impasse de la désirade

246 800€ sur les bâtiments

158 400 € pour le stationnement (en particulier plus de 100 000 € pour la mise aux normes des horodateurs !

Elle a prévu un emprunt de 428 500 € qu'elle n'utilisera pas si le calendrier des paiements des travaux ne l'exige pas.

Si la situation financière s'est redressée, c'est au prix de faibles investissements pendant ce mandat. Contrairement aux autres communes de l'île, il reste beaucoup à faire en matière de voirie, d'entretien de remparts. Il reste aussi un endettement qui pèsera encore lourd dans les prochaines années.